

Fiche de demande de stage fléché (version 2024) pour les contrats CESP ET CET

Seule cette fiche est utilisée pour effectuer une demande de stage fléché.

Ne pas la remplir si vous n'êtes pas signataire d'un de ces contrats d'engagement (CESP ou CET)

Elle doit être adressée au SILR et au DUMG par mail avant le 15 janvier pour le stage de mai et avant le 15 juillet pour le stage de novembre. Passé ce délai, aucune demande ne sera examinée.

à envoyer aux Coordonnateurs : francois.carbonnel@umontpellier.fr sylvain.pavageau@umontpellier.fr

au DUMG : serge.grau@umontpellier.fr et en copie au SILR : med.ge@silr.fr

ATTENTION : le fléchage de stage concerne un territoire et vise à favoriser l'installation future pour connaître l'environnement professionnel. Il n'est donc pas autorisé de changer de zone (sauf si aucun stage n'est disponible). En cas de choix de l'IMG de changer de territoire, le choix s'effectuera sur la liste classique (sans fléchage).

En cas de stage ambulatoire, il revient au DUMG d'organiser les lignes de stage en fonction de la disponibilité et de la répartition des MSU.

Ce n'est pas à l'IMG de créer cette ligne de stage.

Nom Prénom de l'IMG :

Promotion :

Semestre et type de stage concerné par le fléchage :

Zone géographique du stage à flécher :

Zone fragile selon les critères de zonage ARS : oui / non (*Vérifier sur le site cartosante.fr*)

Contrat CESP : oui/non

Contrat CET : oui/non

Détailler ici le motif de votre demande de fléchage et votre projet professionnel :